

# Agenda 21 de Clermont-Ferrand

**Conseil Municipal  
22 février 2013**



# Une démarche engagée depuis 10 ans...

- **2003** : adoption du premier Agenda 21 de la Ville
- **2006** : Agenda 21 actualisé, labellisé par le ministère
- **2009** : - Bilan Carbone de la collectivité (Patrimoine et Services)  
- Signature de la Convention des Maires (engagements sur des objectifs énergie / climat)
- **2011** : Convention des Maires (engagements sur un plan d'actions)
- **2013** : Agenda 21 actualisé proposé au conseil municipal



# Une actualisation au sein d'une démarche partenariale

- **Mai 2010** : lancement de l'actualisation
- **2010/2011** : évaluation de l'Agenda 21
  - démarche partenariale : référents DD dans les services en interne et les principaux partenaires extérieurs (CCAS, Clermont communauté, SMTC, CPIE, Atmo Auvergne, Aduhme...)
  - comité de pilotage sur le bilan de l'évaluation et les préconisations
- **2012** : actualisation de l'Agenda 21
  - modifications du sommaire et des fiches, actualisation du contenu, définition des indicateurs
- **2013** : adoption
  - février : Adoption proposée au Conseil Municipal
  - mai : demande de labellisation

# L'Agenda 21 actualisé

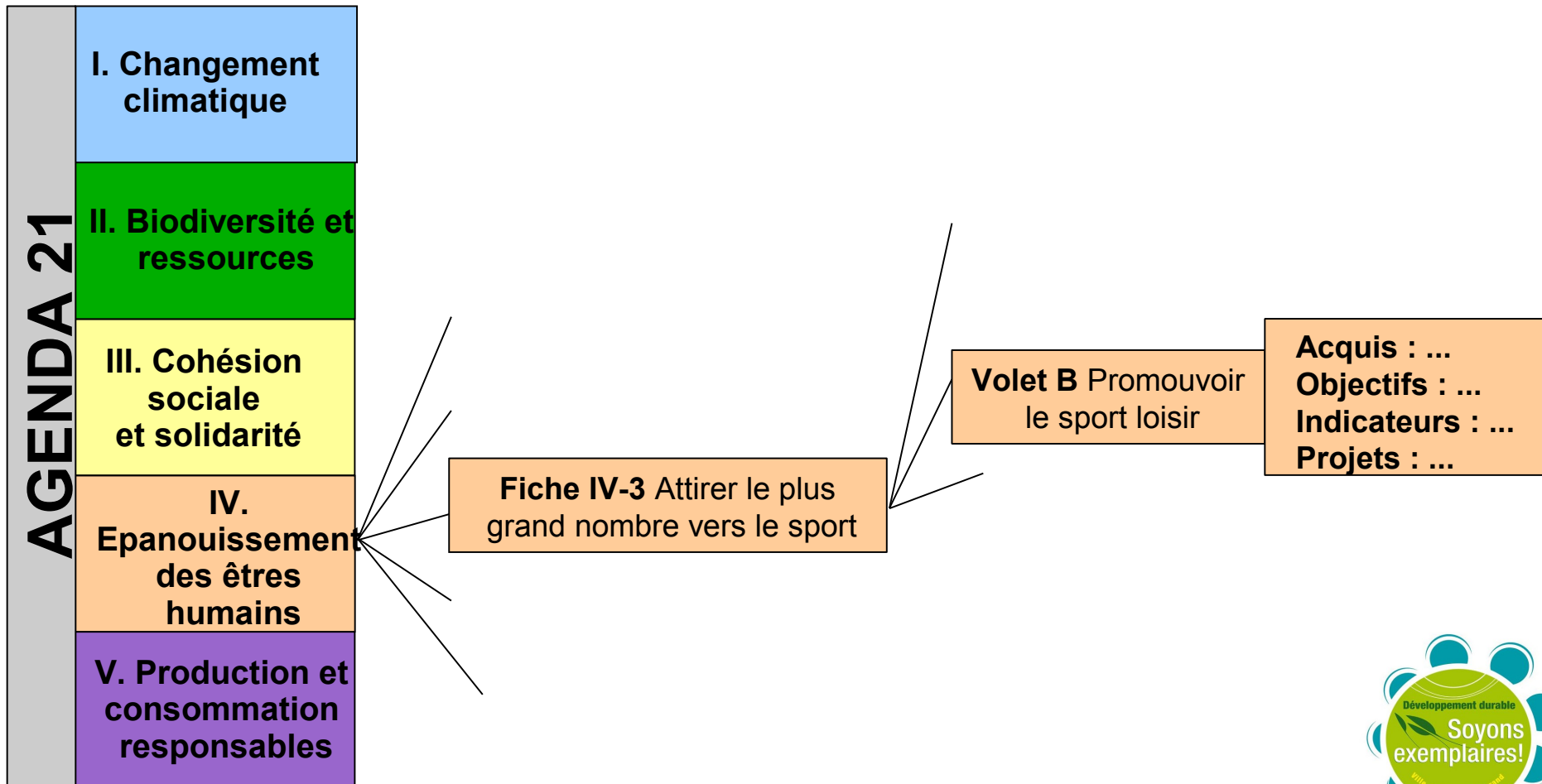
5 finalités du DD

29 fiches

95 volets

134 indicateurs

...



I. Changement climatique

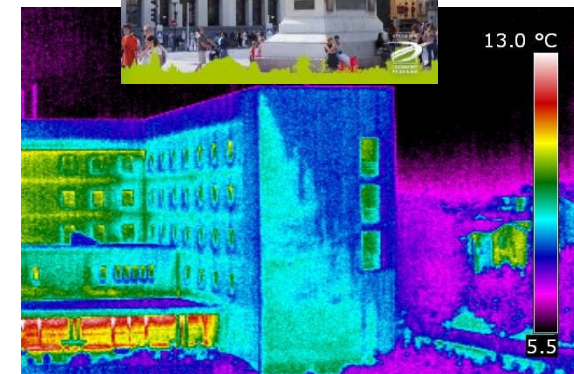
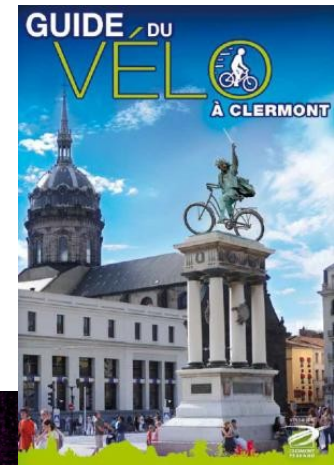
II. Biodiversité et ressources

III. Cohésion sociale et solidarité

IV. Epanouissement des êtres humains

V. Production et consommation responsables

- Réduire les consommations énergétiques et les Gaz à Effet de Serre de la collectivité et sur le territoire
- Développer les énergies renouvelables
- S'adapter aux changements climatiques
- Aménagement urbain durable, écomobilité...





# L'Agenda 21 actualisé

## AGENDA 21

I. Changement climatique

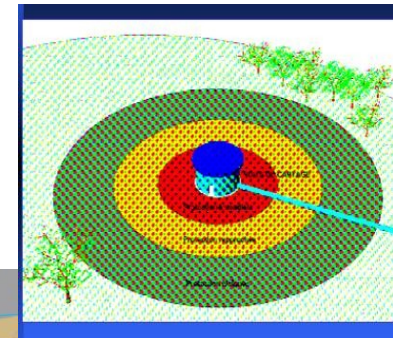
II. Biodiversité et ressources

III. Cohésion sociale et solidarité

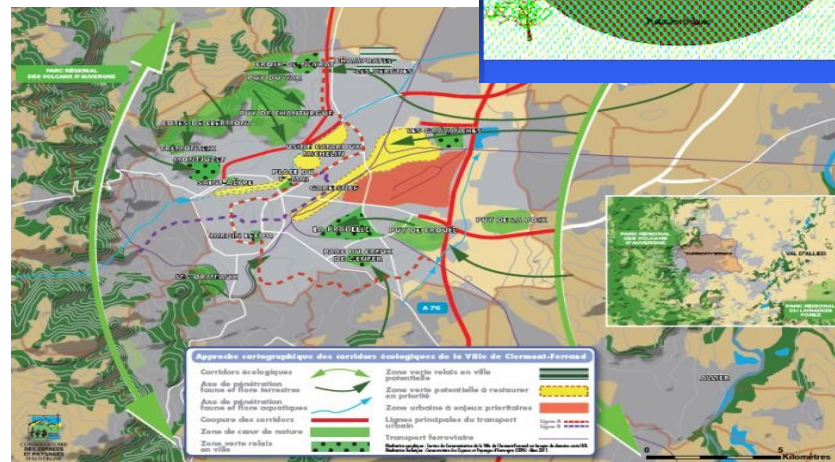
IV. Epanouissement des êtres humains

V. Production et consommation responsables

- Favoriser la biodiversité, la trame verte et bleue...
- Lutter contre la pollution de l'air, de l'eau, des sols...
- Réduire les déchets, les eaux usées
- Gérer rationnellement la ressource en eau



- Protection immédiate**  
aire clôturée autour du captage, propriété de la Ville, à l'intérieur de laquelle aucune activité n'est autorisée, mis à part l'exploitation du captage et de la zone (fauchage).
- Protection rapprochée**  
certains types d'activités (production agricole, industrie...), susceptibles de dégrader l'eau, y sont réglementés voire interdits. Pas de constructions.
- Protection éloignée**  
correspondant au bassin d'alimentation du point de prélèvement, il peut être défini dans certains cas.



# L'Agenda 21 actualisé

<b>AGENDA 21</b>	I. Changement climatique
	II. Biodiversité et ressources
	<b>III. Cohésion sociale et solidarité</b>
	IV. Epanouissement des êtres humains
	V. Production et consommation responsables

- Organiser la solidarité : personnes isolées, personnes âgées, jeunes
- Aider à la recherche d'emploi, de logement, internet pour tous...
- Encourager les initiatives de la société civile
- Développer la coopération décentralisée



# L'Agenda 21 actualisé

## AGENDA 21

I. Changement climatique

II. Biodiversité et ressources

III. Cohésion sociale et solidarité

IV. Epanouissement des êtres humains

V. Production et consommation responsables

- Organiser la démocratie de proximité : CVL...
- Accompagner la petite enfance et la vie scolaire
- Permettre l'épanouissement des seniors
- Favoriser l'accès et soutenir une production culturelle de qualité
- Attirer le plus grand nombre vers le sport
- Offrir des loisirs adaptés à tous les âges
- Développer la prévention santé
- Prendre en compte le handicap
- Offrir un cadre de vie de qualité

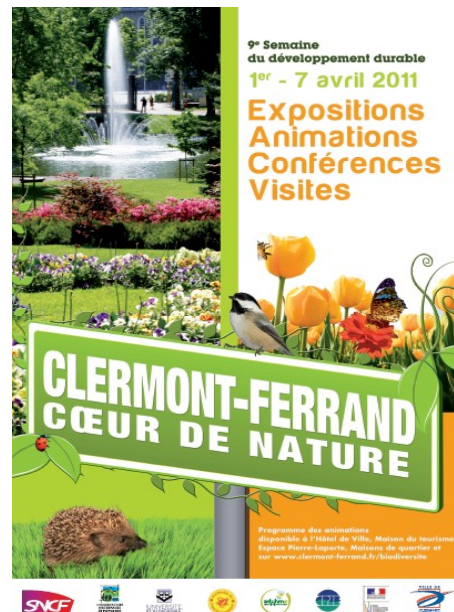




# L'Agenda 21 actualisé

- Management du Développement Durable, exemplarité des agents
- Politique d'achats écoresponsables
- Promouvoir écoresponsabilité de tous
- Présence de la Ville et du CCAS dans les réseaux nationaux et internationaux

AGENDA 21	I. Changement climatique
	II. Biodiversité et ressources
	III. Cohésion sociale et solidarité
	IV. Epanouissement des êtres humains
	V. Production et consommation responsables



# L'Agenda 21 : un outil de suivi de la politique DD

